

MARS 2021

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Élections 2023 : La CENCO, provocatrice ou conseillère avisée ?

Noël OBOTELA RASHIDI, Historien.
Professeur ordinaire/
Université de
Kinshasa, Faculté
des Lettres et
Sciences Humaines.
Membre du Conseil
de Rédaction de
Congo-Afrique.
nobotela2005@
yahoo.fr

Le microcosme sociopolitique congolais a été agité en ce mois de mars par la question électorale de 2023. Tout est parti de la déclaration faite, le **1^{er} mars 2021**, par la CENCO (Conférence Épiscopale Nationale du Congo) au cours de laquelle les évêques catholiques avaient appelé à tout faire pour organiser les élections « en 2023 pas plus tard ». Ce qui aurait provoqué un tollé au sein de l'UDPS. De son côté, et par la bouche de son Secrétaire général, le parti Nouvel Élan a proposé d'amorcer les réformes institutionnelles pour éviter « le glissement » en 2023. Cette déclaration a été faite, le **6 mars 2021**, au cours d'une matinée politique organisée à Kinshasa.

Rappelons que les évêques avaient adressé, le 1^{er} mars 2021, un mémo au Président de la République. Il contenait plusieurs points dont notamment le respect du délai constitutionnel relatif aux élections devant se tenir en 2023. La Présidence de la République aurait répliqué, le **2 mars 2023**, d'un ton ferme en rappelant aux hommes de Dieu que leur travail est de s'occuper de l'Église, et non des élections qui sont l'apanage de la CENI. Le même jour, l'Abbé Donatien Nshole avait déclaré que « la CENCO n'a fait que prévenir (...). Les évêques ne vont pas changer de point de vue. La CENCO a fait la même chose en disant NON au troisième mandat de (Kabila). La CENCO reste constante ».

Il s'en est suivi un démenti par le canal du porte-parole du chef de l'État, qui dans une interview, le **3 mars 2021**, avait précisé que la présidence de la République n'a jamais donné son avis sur la déclaration des évêques catholiques réclamant des élections dans le délai constitutionnel. Le Chef de l'État n'a jamais nié la nécessité d'organiser les élections en 2023. Il a invité les uns et les autres à ne pas prêter au président Tshisekedi « des intentions farfelues » sur ce sujet. Cependant il reconnaît la sortie d'un article signé par la

direction des services de communication présidentielle qui a semé le doute. D'après lui, il faut considérer cela comme une précipitation qui n'aurait pas suivi la procédure en la matière !

Une réaction étonnante est venue, le **2 mars 2021**, d'Alain Daniel Shekomba, candidat à la présidentielle du 30 décembre 2018. Il a réagi à la déclaration des évêques en considérant la CENCO comme faisant des « revendications hypocrites ». Pour lui, la démarche des évêques relève du « populisme démagogique » ! Par sa réaction, le gouvernement avait, le 2 mars 2021, rappelé que la CENI est le seul organe habilité à organiser les élections en RD Congo.

Le Secrétaire général de l'UDPS, Augustin Kabuya, a donné le point de vue du parti présidentiel, lors de la matinée politique organisée le **4 mars 2021**. Il a confirmé que les évêques catholiques ont fait leur travail, et qu'il ne servait à rien de les attaquer. L'UDPS n'a jamais eu peur des élections.

La CENCO a encore surpris, le **18 mars 2021**, en publiant son « Agenda 2023 » qui n'est pas à confondre avec une feuille de route. Loin de combattre les acteurs politiques, ce document constitue un programme planifié en vue de mobiliser la population autour de la question électorale favorisant ainsi l'arrivée au pouvoir des personnes et programme répondant aux aspirations de la population. Cette feuille de route contient une série d'activités à mener jusqu'en février 2024. Cet agenda comprend notamment la campagne d'éducation civique et électorale, l'élaboration du calendrier électoral citoyen voire l'observation du jour des scrutins.

Formation du Gouvernement : l'attente dure et on s'impatiente

Nommé en février 2021, le Premier Ministre tarde à sortir son équipe gouvernementale. Ce retard donne lieu à de multiples spéculations dans les réseaux sociaux, la presse et la rue. Le Premier Ministre se veut rassurant et a appelé tout le monde au calme. À la sortie de l'audience que le Chef de l'État lui a accordée le **18 mars 2021**, il a déclaré : « *C'est vrai que nous comprenons l'urgence de la sortie du Gouvernement mais il ne faut pas confondre urgence et précipitation* » ! L'impatience a fini par gagner tous les milieux au point que l'Église du Christ au Congo s'est inquiétée de ce retard.

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ce retard. L'une d'elles serait peut-être due à la taille de l'équipe gouvernementale (40 à 45 membres). Cela ne conviendrait nullement aux « 80 millions de Congolais ministrables » (l'expression vient de la Chronique littéraire, du **20 mars 2021**, du Professeur André Yoka Iye Mudaba).

Dans un échange avec la presse, le **30 mars 2021**, Alain-André Atundu, communicant du FCC, a relevé que pour le FCC, la proposition de participer au Gouvernement Sama Lukonde est une « *humiliation qui ne vaut pas la peine* ». La proposition est « *moralement inacceptable pour le FCC parce que c'est comme un conjoint répudié qui va assister aux noces de celui qui l'a répudié* » !

Pour Augustin Kabuya, Secrétaire Général de l'UDPS, le retard de la sortie du Gouvernement s'explique par le fait que les chefs des regroupements politiques n'ont pas proposé des femmes pour faire partie de la prochaine équipe gouvernementale !

Assemblée Nationale : la CENI visée

Dans son discours d'ouverture de la session ordinaire de mars à l'Assemblée Nationale, le **15 mars 2021**, le Président Christophe Mboso N'kodia avait explicitement dit que les lois ayant trait à l'organisation des élections (loi électorale et la loi organique portant organisation et fonctionnement de la CENI) bénéficieront de la priorité dans leur examen. Il a, en outre, rappelé à la société civile d'envoyer rapidement leurs représentants à la CENI. Au cours de la session, l'accent sera mis sur la réforme au niveau de la gouvernance électorale.

Responsabilité ou transhumance ?

L'ancien Premier Ministre Matata Ponyo Mapon a annoncé, le **12 mars 2021**, son départ du PPRD pour « des raisons de convenance personnelle » !

Sénat : Samy Badibanga enfin parti

Les sénateurs respectueux de la procédure ont pris acte de la démission du premier vice-président du précédent Bureau, le **29 mars 2021**, au Palais du Peuple. Le pourvoi à la vacance créé à ce poste figurera à l'ordre du jour des prochaines séances et conformément aux textes.

Ouverture de la session d'avril au Conseil Économique et Social

À l'ouverture de sa session d'avril, le **1^{er} avril 2021**, les Conseillers de la République ont suivi avec une attention soutenue le discours de leur Président l'honorable Jean-Pierre Kiwakana. Passant en revue les défis découlant de la mauvaise gouvernance sur les plans sécuritaire, sanitaire, économique, judiciaire, écologique, forestier, fiscal, éthique, etc., le Président Kiwakana a mis en lumière les vraies pistes de solutions aux obstacles qui empêchent le décollage de la RD Congo. Bref il a peint un tableau qui concerne toutes les provinces. Ce discours a tiré la sonnette d'alarme pour réveiller les décideurs.

Les Assemblées provinciales visent leurs Présidents et les Gouverneurs de Province

L'Assemblée provinciale du Kasai Oriental a ouvert sa session de mars 2021 avec une motion de défiance contre le Gouverneur Jean Maweja Muteba. Les députés provinciaux lui reprochent un leadership douteux et une incompétence dans sa gestion.

Le Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa est également visé par une pétition de déchéance. Les griefs retenus contre lui portent sur la léthargie car en période de sessions, les plénières sont rarement convoquées ; sur la faible production législative alors que les propositions et les projets d'édits ne manquent pas ; l'inefficacité de l'assemblée provinciale vis-à-vis de l'Exécutif provincial par le blocage de certaines questions adressées aux membres du gouvernement.

Au Maniema, 16 députés provinciaux sur 22 ont déposé, le **30 mars 2021**, une motion de défiance contre le vice-gouverneur Jean-Pierre Amadi Lubenga. Il lui est reproché l'incompétence notoire de pouvoir bien assurer ses attributions, le refus de répondre aux invitations du vice- premier ministre et ministre de l'intérieur à Kinshasa ; le détournement de l'argent de la Province ; etc. Les députés s'attaquent au vice-gouverneur alors que l'examen d'une autre motion de défiance visant le Gouverneur Auguy Musafiri est prévu, le 8 avril prochain. Notons que ce dernier avait déjà été destitué, en novembre 2020, mais rétabli par la Cour constitutionnelle, en février 2021.

La RD Congo a reçu son lot de vaccins

La RDC a réceptionné, le 2 mars 2021, le lot de 1,7 millions de doses de vaccins AstraZeneca contre la Covid-19. Pour le ministre de la Santé, il faut d'abord commencer par la sensibilisation de la population. La première phase va concerner les professionnels de la santé représentant 1%, les personnes âgées de plus de 55 ans (6%) et les personnes hypertendues et les diabétiques (13%). La RD Congo compte vacciner 20% de sa population d'ici fin 2021. Alors que ladite campagne avait débuté le **12 mars 2021**, elle a été brusquement suspendue quelques jours plus tard.

Après Zerrougui, la MONUSCO a sa nouvelle cheffe

La MONUSCO a sa nouvelle cheffe en la personne de la guinéenne Bintou Keita arrivée à Kinshasa, le **2 mars 2021**. Depuis janvier 2019, elle assumait les fonctions de Sous-secrétaire générale pour l'Afrique dans les Départements des Affaires politiques, de consolidation de la paix et des opérations de paix. Elle avait aussi été Sous-secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, de novembre 2017 à décembre 2018.

Devant le Conseil de Sécurité, elle a plaidé, le **30 mars 2021**, pour la réussite des élections en RDC. Elle a encore ajouté que la MONUSCO appuiera les efforts des autorités nationales pour que l'Est de la RDC soit en paix.

Le Président de la République a nommé...

Par une ordonnance lue, le 2 mars 2021, le Chef de l'État a nommé René Likulya Bakumi, premier avocat général des Forces Armées de la RD Congo

en qualité d'Auditeur Général des FARDC. Par la même occasion, il l'a élevé au grade de Lieutenant-Général des FARDC. Comme Auditeur Général, il a remplacé le Lieutenant-Général Timothée Mukunto décédé, le 15 janvier 2021, en Afrique du Sud où il était évacué pour des soins.

Une autre ordonnance, du 5 mars 2021, a nommé Erik Nyindu comme Directeur de la cellule de communication de la Présidence. Il est journaliste ayant œuvré à TV5 et à la Voix de l'Amérique (VOA) et basé à Bruxelles. Par la même occasion, le Chef de l'État a pris une ordonnance portant organisation et fonctionnement du Cabinet du Président de la République en réaménageant les différents services de la Présidence dont la fusion des services de la presse présidentielle et de la communication.

La RD Congo pleure ses morts

Les FARDC ont encore perdu l'auditeur militaire de garnison près le Parquet militaire de Rutshuru (Nord-Kivu), le Major Assani William. Ce dernier a été tué par balle, le **2 mars 2021**, dans une embuscade tendue par des hommes armés à Katale (à 50 km de Goma).

Le musicien Josky Kiambukuta est décédé, le **7 mars 2021**, à Kinshasa, à l'âge de 72 ans. Il avait évolué dans l'orchestre Tout Puissant OK Jazz de Franco depuis 1973.

Député national, depuis 2011 jusqu'à sa disparition, Henri Thomas Lokondo est décédé en Afrique du Sud, le **10 mars 2021**, à l'âge de 66 ans. Durant sa carrière politique, il a occupé plusieurs postes ministériels.

Kinshasa a connu, le **16 mars 2021**, une grosse pluie ayant occasionné plusieurs dégâts humains et matériels. Quatre enfants d'une même famille ont péri et plusieurs maisons ont été emportées par les eaux. Le Pont N'djili, sur la route menant vers l'Aéroport International, a enregistré d'importants dégâts.

Détournement des fonds à l'EPST

Suite au rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) du 18 novembre 2020, visant quelques 17 personnes impliquées dans le détournement des fonds alloués à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST), plusieurs hauts responsables de ce secteur sont à la Prison de Makala, depuis le 29 janvier 2021, et le procès débute, le 5 mars 2021. En cause, Marcel Djamba, Inspecteur Général de l'EPST, et Dhelon Kampayi, Directeur Général du Service de contrôle et paie des enseignants.

L'IGF a découvert aussi l'existence de faux arrêtés antidadés de recrutement des agents et création des écoles. Il y a, en outre, l'explosion du personnel non enseignant au détriment des enseignants réguliers à qui devraient revenir les fonds destinés à la gratuité de l'enseignement. Quelques 1.179 écoles fonctionnant avec des faux arrêtés ont été désactivées de la liste de paie.

La CPI a confirmé la condamnation de Bosco Ntaganda

La chambre d'appel de la Cour Pénale Internationale (CPI) a confirmé, le 30 mars 2021, la culpabilité de l'ancien chef de guerre Bosco Ntaganda. Il avait été condamné à 30 ans de prison, en novembre 2019, pour les crimes commis en Ituri.

Bestine Kazadi pense aux victimes des violences armées

Dans un tweet publié, le 3 mars 2021, Bestine Kazadi, conseillère spéciale du Chef de l'État en matière de coopération et d'intégration régionale, avait suggéré l'instauration d'une « Journée nationale dédiée aux victimes des violences armées ». Elle soutient que cela peut servir à la conscience collective et la mobilisation contre le système d'insécurité pour une paix durable par le peuple et pour le peuple.

AFRIQUE

Au **Congo-Brazzaville**, l'opposant Guy-Brice Parfait Kolélas est décédé. Âgé de 60 ans, il avait été diagnostiqué positif au covid-19.

En **Côte-d'Ivoire**, dans le but de rassurer les plus réticents, les ministres ont voulu donner le bon exemple aux populations en se faisant vacciner contre le covid-19.

Au **Niger**, la Cour constitutionnelle déclare Mohamed Bazoum vainqueur du second tour de la présidentielle, le 21 février 2021, avec 55,66% des suffrages. L'opposant Mahamane Ousmane de ADR-Tchanji recueille 44,34% des voix. Le taux de participation était de 62,81% selon les résultats définitifs du scrutin.

En **République Centrafricaine**, la coalition de groupes armés centrafricains a annoncé, le 21 mars 2021, qu'elle cherche à renverser le gouvernement. L'ex-Président François Bozize prend officiellement la tête de la rébellion !

Au **Tchad**, le candidat à la présidentielle Saleh Kebzabo a déclaré, le 1^{er} mars 2021, avoir retiré sa candidature.

La **Tanzanie** a une femme comme Présidente de la République. Il s'agit de Samia Suluhu Hassan qui a succédé à John Magufuli, 61 ans, décédé d'une crise cardiaque selon l'annonce faite, le 17 mars 2021.

Au **Zimbabwe**, le vice-président Kembo Mohadi accusé de harcèlement sexuel a annoncé, le 1^{er} mars 2021, sa démission tout en réaffirmant son innocence. ■